

REPUBLIQUE DU BURUNDI DEUXIEME VICE-PRESIDENCE



RESUME DU RAPPORT DE PRIORISATION DES OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE AU BURUNDI DE 2016-2030



TABLE DES MATIERES

Résumé analytique	2
Liste des Tableaux	5
Tableau n°1 : Liste nationale des Cibles ODD priorisées et leurs Indicateurs	5
Tableau n°2 : Liste des interventions ciblées par les Cibles priorisées	15

RESUME ANALYTIQUE

Le Burundi est un pays enclavé au centre de l'Afrique. Il fait partie des pays des Grands Lacs de l'Afrique Centrale. Sa superficie est de 27 834 km² dont, 25 200 km² de terre et quelques 2000 km² d'eaux territoriales du Lac Tanganyika. Peuplé par une population estimée à 10,5 millions d'habitants dont 403 habitants/km², il est l'un des pays le plus densément peuplé en Afrique. La fin de la guerre au Burundi a coïncidé au niveau international avec l'adoption, lors de la 55ème Session Ordinaire de l'Assemblée Générale des Nations-Unies réunies du 06 au 08 septembre 2000, de la Déclaration du Millénaire pour le Développement. Avec le retour à la démocratie en 2005, le train du développement a été remis sur les rails, mais il était trop tard pour atteindre les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) dont l'agenda était fixé pour 2015.

Au sommet mondial sur le développement durable du 25 Septembre 2015, les États membres de l'Organisation des Nations-Unies (ONUs) ont adopté le programme des Objectifs de Développement Durable (ODD) déclinés en 17 objectifs et 169 cibles connexes qui définissent les enjeux prioritaires pour mettre fin à la pauvreté, lutter contre les inégalités et l'injustice, et faire face aux changements climatiques durant les quinze prochaines années. Ainsi, d'ici 2030, le monde devrait « mettre fin aux fléaux immémoriaux de l'extrême pauvreté et de la faim plutôt que de contribuer à détériorer notre planète et à laisser d'intolérables inégalités, créer du ressentiment et semer le désespoir »¹. De par leur caractère universel et porteur de changement, les ODD et leurs cibles concernent le monde entier, sont intégrés et indissociables et promettent de « *Ne laisser personne de côté* ».

C'est dans ce cadre que le Burundi s'est inscrit dans la dynamique mondiale des ODD en s'appropriant du nouveau programme de développement durable très ambitieux et qui pose d'immenses défis pour sa mise en œuvre. Ainsi, le Burundi a fixé ses priorités pour élaborer un Plan National d'Opérationnalisation des ODD afin d'optimiser les chances de les atteindre. Le Gouvernement du Burundi, avec l'appui du PNUD, a lancé le processus de priorisation des ODD en impliquant l'ensemble des parties prenantes. Au terme de ce processus et dans un contexte de fin du cadre programmatique actuel, à savoir le Cadre Stratégique de Croissance et de Lutte contre la Pauvreté de deuxième génération (CSLP II, 2012-2015), le Gouvernement du Burundi devrait s'engager à élaborer un Plan National de Développement (PND), plan qui serait un cadre fédérateur de toutes les stratégies et politiques sectorielles de développement. L'intégration harmonieuse de ces ODD dans les plans stratégiques sectoriels et leur mise en cohérence avec les priorités nationales constituent la clé du processus d'appropriation nationale des ODD.

Avec le nouvel agenda, des défis majeurs restent à relever en ce qui concerne l'induction de la croissance économique, l'accès et l'utilisation des services sociaux de base (dont l'éducation, la santé, l'eau potable et l'hygiène, ainsi que la protection sociale).

En ce qui concerne le système de planification, le Burundi dispose des cadres d'orientation et de pilotage stratégique de la politique de développement du pays à long et moyen terme qui restent marqués par un manque d'efficacité et d'impacts réels.

_

¹ Le GRET, « Les objectifs de développement durable : quels enjeux et quels défis ? », 2015

En effet, les performances et résultats attendus du dispositif en place sont plombés par les insuffisances du cadre institutionnel et des outils opérationnels de gestion du cycle « Planification, Programmation, Budgétisation, Suivi et Évaluation » (PPBSE); ce qui impacte négativement la coordination intersectorielle, la détermination des priorités, l'allocation des ressources disponibles, la gestion de l'aide et l'accroissement de son efficacité. D'où la nécessité de procéder à la rationalisation et le renforcement des capacités du dispositif national de planification stratégique afin d'améliorer dans le futur les performances des résultats en matière de développement.

Tirant enseignement des limites constatées des OMD, l'Agenda 2030 vise à apporter des réponses concertées, innovantes et ambitieuses aux besoins urgents d'un changement transformationnel vers un développement global, inclusif, équitable et durable via un changement dans les modes de consommation et de production et une utilisation rationnelle des ressources.

La priorisation des ODD pour la Burundi a été guidée non seulement par la nécessité de poursuivre la mise en œuvre des OMD non encore réalisés ou ayant connu peu de progrès mais aussi aux défis du moment notamment :

- (i) Le changement climatique et ses effets sur l'augmentation de la température mondiale, l'élévation du niveau de la mer surtout pour les pays côtiers de faible altitude et les petits États insulaires en développement, l'acidification des océans ;
- (ii) Les catastrophes naturelles plus fréquentes et plus intenses ;
- (iii) L'épuisement des ressources naturelles et les impacts négatifs de la dégradation de l'environnement, notamment la désertification, la sécheresse, la dégradation des sols, pénurie d'eau douce et la perte de biodiversité;
- (iv) La persistance voire l'aggravation des inégalités, vulnérabilités et exclusion où des milliards de nos concitoyens continuent à vivre dans la pauvreté et se voient refuser une vie de dignité;
- (v) La spirale des conflits, l'extrémisme violent, le terrorisme et les crises humanitaires connexes et le déplacement forcé de personnes ;
- (vi) Des défis démographiques et d'urbanisation liés à la dynamique des populations ;
- (vii) L'accroissement du chômage notamment des jeunes ;
- (viii) Les menaces pour la santé mondiale, des pandémies et maladies émergentes ;
- (ix) Des déficits de gouvernance et de responsabilité aux divers niveaux (mondial, régional, national, local);
- (x) La diversification de l'économie burundaise et la promotion d'une croissance durable et inclusive.

C'est la méthode RIA (Évaluation Rapide Intégrée ou Rapid Integrated Assessment) adoptée par le Groupe des Nations-Unies pour le Développement qui a été utilisée et permis de déterminer les cibles prioritaires pour le développement.

Dans le processus de priorisation des cibles des ODD, le choix a été effectué suivant une démarche séquencée à trois niveaux à savoir :

(i) La pertinence;

- (ii) Le niveau de priorité;
- (iii) La qualité statistique.

À l'issu du processus de priorisation qui a été largement participatif et inclusif de toutes parties prenantes, il en découle que le Burundi a priorisé 16 Objectifs, 49 cibles et 101 indicateurs. Les détails sont fournis au tableau ci-après. A ces objectifs, cibles et indicateurs priorisés, il faut ajouter l'objectif de partenariat (Objectif 17) et ses cibles (au nombre de 19) et indicateurs (au nombre de 25) ainsi que les cibles de mise en œuvre (au nombre de 43) et leurs indicateurs (au nombre de 50), pour faire le package national des ODD comprenant au total 17 Objectifs (en respect du caractère de package unique des ODD), 111 cibles (priorisés + mise en œuvre + partenariat) et 176 indicateurs.

Tout en reconnaissant que ces ODD sont universels, inclusifs et très ambitieux envers l'humanité et la planète, les Nations-Unies ont également reconnu leur complexité et qu'ils nécessiteront des moyens encore plus ambitieux pour leur financement par rapport aux OMD. La question de la mobilisation de l'ensemble des ressources qu'il est possible de dégager pour financer les dépenses publiques y relatives se pose donc avec beaucoup plus d'acuité.

Il y a donc nécessité pour le Burundi d'identifier les principaux axes prioritaires pour exploiter des domaines non encore suffisamment explorés et renforcer les partenariats pour :

- Une forte amélioration de la mobilisation des ressources financières nationales au service du développement ;
- Un élargissement et une plus grande mobilisation des ressources financières provenant de l'extérieur (IDE et transferts issus de la Diaspora);
- Une amélioration et renforcement de la coopération financière et technique internationale pour le développement.

Tableau n° 1 : Liste nationale de cibles ODD priorisées et leurs indicateurs

Objectifs de Développement Durable et leurs cibles	Indicateurs	
Objectif 1 : Eliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde		
1.3. Mettre en place des systèmes et mesures de protection sociale pour tous, adaptés au contexte national, y compris des socles de protection sociale, et faire en sorte que, d'ici à 2030, une part importante des pauvres et des personnes vulnérables en bénéficient.	1.3.1. Nombre d'associations mutualistes engagés dans la promotion des programmes de développement communautaire (%) 1.3.2. Taux de couverture de la population en assurance maladie (%) 1.3.3. Taux de couverture en pension (%)	
1.4. D'ici à 2030, veiller à ce que tous les hommes et les femmes, en particulier les pauvres et les personnes vulnérables, ont les mêmes droits aux ressources économiques, ainsi qu'à l'accès aux services de base, à la propriété, le contrôle des terres et d'autres formes de propriété, à l'héritage, aux ressources naturelles, à des nouvelles technologies et aux services financiers adéquats, y compris la microfinance.	1.4.1. Pourcentage de la population vivant en-dessous du seuil de pauvreté 1.4.2. Pourcentage de la population bénéficiant d'une assurance maladie 1.4.3. Population moyenne par centre de santé 1.4.4. Taux brut de scolarisation à l'école fondamentale 1.4.5. Taux de pénétration des institutions financières dans la population 1.4.6. Pourcentage de la population ayant accès au téléphone 1.4.7. Pourcentage de la population ayant accès à l'internet	
Objectif 2 : Eliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, am	néliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable	
 2.1. D'ici à 2030, éliminer la faim et faire en sorte que chacun, en particulier les pauvres et les personnes en situation vulnérable, y compris les nourrissons, ait accès tout au long de l'année à une alimentation saine, nutritive et suffisante. 2.2. D'ici à 2030, mettre fin à toutes les formes de malnutrition, y compris en réalisant d'ici à 2025 les objectifs arrêtés à l'échelle internationale relatifs aux retards de croissance et à l'émaciation parmi les enfants de moins de 5 ans, et répondre aux besoins nutritionnels des adolescentes, des femmes enceintes ou allaitantes et des personnes âgées. 	2.2.1. Nombre d'enfants de moins de 5 ans en sous poids 2.2.2. Taux de malnutrition chronique 2.2.3. Prévalence de l'insuffisance pondérale chez les moins 5 ans	

2.3. D'ici à 2030, doubler la productivité agricole et les	2.3.1. Quantité de la production annuelle (en tonnes)
revenus des petits producteurs alimentaires, en particulier les	2.3.2. Nombre d'organisations faîtières fonctionnelles dans les filières thé,
femmes, les autochtones, les exploitants familiaux, les	coton, palmier, riz, lait, etc.
éleveurs et les pêcheurs, y compris en assurant l'égalité	2.3.3. Quantité de la production annuelle (en tonnes ; nombre de têtes de
d'accès aux terres, aux autres ressources productives et	bétail)
intrants, au savoir, aux services financiers, aux marchés et aux	
possibilités d'ajout de valeur et d'emploi autres qu'agricoles.	
Objectif 3 : Donner aux individus les moyens de vivre une vie s	aine et promouvoir le bien-être de tous à tous les âges
3.1. D'ici à 2030, faire passer le taux mondial de mortalité	3.1.1. Ratio de mortalité maternelle
maternelle au-dessous de 70 pour 100 000 naissances	3.1.2. Pourcentage d'accouchement assisté par un personnel de santé formé
vivantes.	3.1.3. Taux de mortalité néonatale
3.2. D'ici à 2030, éliminer les décès évitables de nouveau-nés	3.2.1. Prévalence de l'insuffisance pondérale chez les moins 5 ans
et d'enfants de moins de 5 ans, tous les pays devant chercher à ramener la mortalité néonatale à 12 pour 1 000 naissances	3.2.2. Taux de mortalité infanto-juvénile
vivantes au plus et la mortalité des enfants de moins de 5 ans	
à 25 pour 1 000 naissances vivantes au plus	
3.3. D'ici à 2030, mettre fin à l'épidémie de sida, à la	3.3.1. Taux de prévalence VIH/SIDA (15 – 49 ans)
tuberculose, au paludisme et aux maladies tropicales	3.3.2. Taux de dépistage de VIH
négligées et combattre l'hépatite, les maladies transmises par	3.3.3. Couverture des services PTME (Prévention transmission Materno-
l'eau et autres maladies transmissibles	Enfantine du VIH)
	3.3.4. Taux de prévalence du paludisme < 5ans
	3.3.5. Taux de notification de toutes les formes de tuberculose
	3.3.6. Taux de notification des cas contagieux (TPM+)
	3.3.7. Taux de coïnfection TB –VIH
3.7. D'ici à 2030, assurer l'accès de tous à des services de soins	3.7.1. Taux de prévalence contraceptive pour les femmes en unions (en %)
de santé sexuelle et procréative, y compris à des fins de	
planification familiale, d'information et d'éducation, et la prise	
en compte de la santé procréative dans les stratégies et	
programmes nationaux	

3.8. Faire en sorte que chacun bénéficie d'une couverture	3.8.1. % d'enfants complètement vaccinés
sanitaire universelle, comprenant une protection contre les	3.8.2. Couverture des services PTME (Prévention transmission Materno-
risques financiers et donnant accès à des services de santé	Enfantine du VIH)
essentiels de qualité et à des médicaments et vaccins	3.8.3. % de ménages affiliés à la mutualité recevant des revenus générés par la
essentiels sûrs, efficaces, de qualité et d'un coût abordable	synergie entre les programmes de croissance et les unités mutuelles (%)
	3.8.4. Taux de couverture de la population en assurance maladie (%) maladie
Objectif 4 : Veiller à ce que tous puissent suivre une éducation d'apprentissage tout au long de la vie	de qualité dans des conditions d'équité et promouvoir les opportunités
4.1. D'ici à 2030, faire en sorte que toutes les filles et tous les	4.1.1. Taux net de scolarisation (école primaire)
garçons suivent, sur un pied d'égalité, un cycle complet	4.1.2. Taux brut de scolarisation (école secondaire)
d'enseignement primaire et secondaire gratuit et de qualité,	4.1.3. Indice de parité (école primaire et secondaire)
qui débouche sur un apprentissage véritablement utile.	4.1.4. Taux de redoublement (école primaire et secondaire)
	4.1.5. Taux d'achèvement (école primaire)
4.4. D'ici à 2030, augmenter nettement le nombre de jeunes	4.4.1. % des sortants de 6ème année scolarisés dans les CEM (public et privés)
et d'adultes disposant des compétences, notamment	4.4.2. % des sortants de 10ème année scolarisés dans les CFP (public et privés)
techniques et professionnelles, nécessaires à l'emploi, à	4.4.3. Indice de parité pour le public et le privé (éducation supérieur)
l'obtention d'un travail décent et à l'entrepreneuriat	
4.5. D'ici à 2030, éliminer les inégalités entre les sexes dans le	
domaine de l'éducation et assurer l'égalité d'accès des	
personnes vulnérables, y compris les personnes handicapées,	
les autochtones et les enfants en situation vulnérable, à tous	
les niveaux d'enseignement et de formation professionnelle.	
Objectif 5 : Réaliser l'égalité des sexes et autonomiser toutes l	es femmes et les filles
5.1. Mettre fin, dans le monde entier, à toutes les formes de	5.1.1. Nombre de textes et de lois votés par le parlement
discrimination à l'égard des femmes et des filles.	5.1.2. % siège occupé par des femmes dans le parlement national
	5.1.3. % femmes occupant des postes de prise de décision (Ministre,
	Gouverneur de Province, Administrateur Communale, Gouverneur de
	Province, Administrateur Communal)

5.5.1. % de sièges occupés par des femmes au parlement national
5.5.2. % de femmes occupant des postes de prise de décisions (Ministre, Gouverneur de Province, Administrateur Communale % Gouverneur de Province, Administrateur Communal)
5.6.1. Taux de croissance démographique
5.6.2. Nombre moyen d'enfants par femme
onnement en eau et d'assainissement et assurer une gestion durable des
6.1.1. Taux de couverture en eau potable (%) : Milieu urbain Milieu rural
6.1.2. Nombre de nouveaux ménages alimentés en eau potable en
branchement privé
6.1.3. Proportion de la population ayant un accès durable à une source d'eau améliorée
6.1.4. Nombre d'infrastructures d'eau et d'assainissement
6.2.1. % de la population ayant accès à un assainissement adéquat
6.2.2. Pourcentage des ménages disposant d'un lieu d'aisance convenable
(WC avec chasseau d'eau et WC extérieur privé)
6.2.3. Nombre de nouveaux ménages alimentés en eau potable en branchement privé

Objectif 7 Countin Name and the same and the same in t	e fishing damah ing at mandaman kaman katah andah in
Objectif 7 : Garantir l'accès de tous à des services énergétiques	
7.1. D'ici à 2030, garantir l'accès de tous à des services	7.1.1. Taux d'accès à l'électricité
énergétiques fiables et modernes, à un coût abordable.	7.1.2. Nombre de ménages électrifiés (urbain)
	7.1.3. Offre électrique nationale
	7.1.4. Production nationale d'énergie électrique annuelle (GWH)
	7.1.5. Energie électrique vendue (GWH)
Objectif 8 : Promouvoir une croissance économique soutenue,	partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous
8.1. Maintenir un taux de croissance économique par habitant adapté au contexte national et, en particulier, un taux de croissance annuelle du produit intérieur brut d'au moins 7 % dans les pays les moins avancés.	8.1.1. Taux de croissance du PIB réel
8.3. Promouvoir des politiques axées sur le développement qui favorisent des activités productives, la création d'emplois décents, l'entrepreneuriat, la créativité et l'innovation et stimulent la croissance des microentreprises et des petites et moyennes entreprises et facilitent leur intégration dans le secteur formel, y compris par l'accès aux services financiers.	8.3.1. Production minière : Nikel (T)
8.9. D'ici à 2030, élaborer et mettre en œuvre des politiques visant à développer un tourisme durable qui crée des emplois et mette en valeur la culture et les produits locaux.	8.9.1. Contribution du tourisme au PIB
	ouvoir une industrialisation soutenable qui profite à tous et encourager
l'innovation	
9.1. Mettre en place une infrastructure de qualité, fiable, durable et résiliente, y compris une infrastructure régionale et transfrontière, pour favoriser le développement économique et le bien-être de l'être humain, en mettant l'accent sur un accès universel, à un coût abordable et dans des conditions d'équité	9.1.1. Proportion du réseau routier praticable en toute saison (bitumé + classé) (%)

·
n
10.2.1. Nombre des personnes rapatriées
10.2.2. Nombre des personnes assistées (par an)
10.2.3. Nombre de handicapes assistés
ıs, sûrs, résilients et soutenables
11.1.1. Coût pour permis de construire (% du PIB / tête)

11.4. Renforcer les efforts de protection et de préservation du patrimoine culturel et naturel mondial.	11.4.1. Pourcentage de sites touristiques aménagés
Objectif 12 : Instaurer des modes de consommation et de prod	luction soutenables
12.2. D'ici à 2030, parvenir à une gestion durable et à une	12.2.1. Taux de croissance démographique
utilisation rationnelle des ressources naturelles.	12.2.2. Indice synthétique de fécondité
12.4. D'ici à 2020, instaurer une gestion écologiquement	12.4.1. Production et transmission d'un rapport annuel
rationnelle des produits chimiques et de tous les déchets tout	12.4.2. Pourcentage des sites de traitement identifiés sont fonctionnels avant
au long de leur cycle de vie, conformément aux principes	2018 et le maximum avant 2025
directeurs arrêtés à l'échelle internationale, et réduire considérablement leur déversement dans l'air, l'eau et le sol, afin de minimiser leurs effets négatifs sur la santé et l'environnement.	12.4.3. Pourcentage de centre de formations sanitaires sont équipés d'ici 2025
12.5. D'ici à 2030, réduire considérablement la production de	12.5.1. Pourcentage des déchets biomédicaux traités d'ici 2020, et le
déchets par la prévention, la réduction, le recyclage et la	maximum d'ici 2025
réutilisation.	12.5.2. Un guide de sensibilisation est disponible et au moins 1 activité de
	sensibilisation menée par commune d'ici 2025
	12.5.3. Pourcentage des villes de plus de 25 000 habitants qui disposent d'un
	site de dépôt adéquat
12.6. Encourager les entreprises, en particulier les grandes et	
les transnationales, à adopter des pratiques viables et à	
intégrer dans les rapports qu'elles établissent des informations sur la viabilité.	
Objectif 13 : Mesures urgentes pour lutter contre les changem	onts elimatiques et lours rénorquesions
7	ents chinatiques et leurs repercussions
13.1. Renforcer, dans tous les pays, la résilience et les	
capacités d'adaptation face aux aléas climatiques et aux catastrophes naturelles liées au climat.	
13.2. Incorporer des mesures relatives aux changements	
climatiques dans les politiques, les stratégies et la planification	
nationales.	
Tideoffaics.	

13.3. Améliorer l'éducation, la sensibilisation et les capacités	
individuelles et institutionnelles en ce qui concerne	
l'adaptation aux changements climatiques, l'atténuation de	
leurs effets et la réduction de leur impact et les systèmes	
d'alerte rapide.	
Objectif 14 : Conserver et exploiter de manière soutenable les	océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement
durable	
14.4 D'ici à 2020, réglementer efficacement la pêche, mettre un terme à	14.4.1. % d'augmentation de la production des poissons
la surpêche, à la pêche illicite, non déclarée et non réglementée et aux	
pratiques de pêche destructrices et exécuter des plans de gestion fondés	14.4.2. Niveau du stock de poissons est connu (Proportion de stocks de poissons se situant à
sur des données scientifiques, l'objectif étant de rétablir les stocks de poissons le plus rapidement possible, au moins à des niveaux permettant	un niveau biologiquement viable)
d'obtenir un rendement constant maximal compte tenu des	14.4.3. % de réduction des pertes post -capture
caractéristiques biologiques	
14.7 D'ici à 2030, faire mieux bénéficier les petits États insulaires en	14.7.1. Pourcentage du PIB représenté par la pêche durable dans les petits États insulaires en
développement et les pays les moins avancés des retombées économiques	développement, les pays les moins avancés et tous les pays
de l'exploitation durable des ressources marines, notamment grâce à une	
gestion durable des pêches, de l'aquaculture et du tourisme.	
Objectif 15 : Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres,	lutter contre la désertification
15.3. D'ici à 2030, lutter contre la désertification, restaurer les	
terres et sols dégradés, notamment les terres touchées par la	
désertification, la sécheresse et les inondations, et s'efforcer	
de parvenir à un monde sans dégradation des sols.	
15.4. D'ici à 2030, assurer la préservation des écosystèmes	
montagneux, notamment de leur biodiversité, afin de mieux	
tirer parti de leurs bienfaits essentiels pour le développement	
durable.	
15.7. Prendre d'urgence des mesures pour mettre un terme	
au braconnage et au trafic d'espèces végétales et animales	
protégées et s'attaquer au problème sous l'angle de l'offre et	
de la demande.	

Objectif 16 : Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques e justice et mettre en place, à tous les niveaux, des	t ouvertes aux fins du développement durable, assurer à tous l'accès à la institutions efficaces, responsables et ouvertes
16.1. D'ici 2030, réduire nettement, partout dans le monde, toutes les formes de violence et les taux de mortalité qui y	16.1.1. Pourcentage des personnes ayant été victimes des violences basées sur le genre
sont associés.	16.1.2. Proportion des victimes ayant bénéficié de la prise en charge intégrée
16.3. Promouvoir l'état de droit aux niveaux national et	16.3.1. Pourcentage de magistrats recrutés à la suite d'un concours
international et donner à tous accès à la justice dans des	16.3.2. Proportion d'arriérés judiciaires dans les différentes juridictions
conditions d'égalité.	16.3.4. Pourcentage de prévenus en détention par rapport au nombre total des détenus
	16.3.4. Proportion d'arriérés judiciaires dans les différentes juridictions
	16.3.5. % des affaires jugées sur les affaires enrôlées
	16.3.6. Taux d'occupation des prisons (en %)
	16.3.7. Pourcentage de prévenus en détention par rapport au nombre total
	des détenus
16.4. D'ici à 2030, réduire nettement les flux financiers illicites et le trafic d'armes, renforcer les activités de récupération et de restitution des biens volés et lutter contre toutes les formes de criminalité organisée.	
16.5. Réduire nettement la corruption et la pratique des pots-	16.5.1. Nombre de cas de Corruption Constatées
de-vin sous toutes leurs formes.	16.5.2. Pourcentage de cas de corruption jugés par la Cour anticorruption
	16.5.3. Indice de perception de corruption par Transparency international
	16.5.4. Nombre d'audits effectués par an pour chaque structure
	16.5.5. Nombre de marchés attribués
	16.5.6. Transparence dans le recrutement et la gestion du personnel de l'Etat
16.6 Mettre en place des institutions efficaces, responsables	16.6.1. Niveau de confiance de la population dans les principales institutions
et transparentes à tous les niveaux -	de l'Etat (Parlement, Gouvernement, Justice)
	16.6.2. Niveau de décentralisation au niveau provincial de principaux services
	administratifs
	16.6.3. Niveau de transparence et d'équité dans le recrutement et la

	rémunération des fonctionnaires de l'Etat
	16.6.4. Indice de perception de corruption par Transparency international
	16.6.5. Indice-Moi Ibrahim sur le Gouvernance
16.9. D'ici à 2030, garantir à tous une identité juridique, notamment grâce à l'enregistrement des naissances	

Tableau n° 2 : Liste des interventions ciblées par les cibles priorisées

Objectif 1- Eliminer la pauvreté sous toutes ses formes

- 1.3 Mettre en place des systèmes et mesures de protection sociale pour tous, adaptés au contexte national, y compris des socles de protection sociale, et faire en sorte que, d'ici à 2030, une part importante des pauvres et des personnes vulnérables en bénéficient.
- Renforcer les méthodes de planning familial;
- Augmenter les moyens financiers pour les travaux de recherche;
- Subventionner les engrais chimiques et sensibiliser la population sur l'usage de la fumure organique;
- Mettre à disposition les produits vétérinaires et des semences améliorées.

1.4 D'ici à 2030, veiller à ce que tous les hommes et les femmes, en particulier les pauvres et les personnes vulnérables, ont les mêmes droits aux ressources économiques, ainsi qu'à l'accès aux services de base, à la propriété, le contrôle des terres et d'autres formes de propriété, à l'héritage, aux ressources naturelles, à des nouvelles technologies et aux services financiers adéquats, y compris la microfinance.

Objectif 2 Eliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable

2.1 D'ici à 2030, éliminer la faim et faire en sorte que chacun, en particulier les pauvres et les personnes en situation vulnérable, y compris les nourrissons, ait accès tout au long de l'année à une alimentation saine, nutritive et suffisante.

- Structurer les producteurs dans leurs filières respectives ;
- Mettre en place du cadre institutionnel et légal approprié coopératives);
- Aménager les étangs et des stations piscicoles ;
- Améliorer les systèmes de collecte, traitement et diffusion des données statistiques agricoles, animales, halieutiques et rurales;
- Développer les nouveaux services financiers ruraux notamment AGR et groupes de solidarité pour les groupes vulnérables;
- Mettre en place d'un organe de régulation des filières qui les incite à être plus viables, rentables et compétitives sur ces marchés;
- Renforcer le secteur de la micro finance ;
- Mettre en place un système d'assurance agricole et de garantie adapté au secteur;
- Appuyer l'accès à des ressources durables (agricoles ou non) permettant d'augmenter la production pour l'autoconsommation et la commercialisation des surplus, ainsi que d'augmenter les revenus des ménages (AGR rentables et diversifiées : production/transformation des produits agricoles, pisciculture/aquaculture, myciculture,

2.2 D'ici à 2030, mettre fin à toutes les formes de malnutrition, y compris en réalisant d'ici à 2025 les objectifs arrêtés à l'échelle internationale relatifs aux retards de croissance et à l'émaciation parmi les enfants de moins de 5 ans, et répondre aux besoins nutritionnels des adolescentes, des

femmes enceintes ou allaitantes et

des personnes âgées.

kitchen garden, artisanat, etc.);

- Améliorer les systèmes de collecte, traitement et diffusion des données statistiques agricoles, animales, halieutiques et rurales, ainsi que sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle;
- Mettre en place un système de protection sociale garantissant l'accès des plus démunis et des groupes vulnérables à une alimentation suffisante et nutritive pendant les périodes de faible production liée à des chocs climatiques et autres catastrophes naturelles (par le système de stockage);
- Renforcer et mettre à l'échelle le système d'alerte précoce pour améliorer les capacités d'anticipation et de préparation aux situations d'insécurité alimentaire.
- Assurer la formation et éducation nutritionnelle;
- Faire le dépistage de la malnutrition et introduction de cultures à haute valeur ajoutée ;
- Produire et diffuser l'information sur les opportunités de marchés au niveau national, sous régional et international;
- Renforcer le Système d'alerte ;
- Appuyer la sécurité alimentaire et la nutrition des groupes les plus vulnérables (Constitution de stocks de sécurité);
- Assurer la dissémination standardisée et harmonisée de la stratégie de communication multisectorielle sur les pratiques adéquates de santé, d'espacement des naissances, de soins d'hygiène et d'alimentation de la mère, du nourrisson et du jeune enfant, de l'adolescente par différents canaux de communication;
- Renforcer les capacités des acteurs multisectoriels liés à la nutrition en counselling pour une dissémination harmonisée/standardisée des pratiques adéquates de santé, de soins d'hygiène et d'alimentation de la mère, du nourrisson et du jeune enfant, de l'adolescente;
- Assurer la continuité et la mise à l'échelle des activités spécifiques à la nutrition qui sont identifiées comme coûtefficaces dans la lutte contre la malnutrition chronique;
- Assurer la planification, la mise en œuvre et le monitoring de projets / programmes multisectoriels de lutte contre la malnutrition chronique en liant les activités spécifiques aux activités sensibles à la nutrition (Sécurité alimentaire et agricole, Filets de sécurité sociaux (ex: PBF santé, transfert monétaires/cash transfer, CAM, etc.), Développement de la petite enfance, Santé mentale maternelle, "Empowerment/Autonomisation" des femmes, Protection de l'enfant, Éducation scolaire, Eau et salubrité, Services de santé et planning familial);
- Améliorer les actions pour la construction d'un

environnement favorable, notamment l' Évaluations et monitoring rigoureux (enquête annuelle SMART incluant évaluation de l'alimentation du nourrisson et du jeune enfant, évaluation des projets / programmes, lier les systèmes d'informations agricoles et santé / nutrition, etc.), Stratégies de plaidoyer, Coordination horizontale et verticale, Redevabilité, régulations, législation, Leadership dans les programmes, Capacités d'investissements, Mobilisation des ressources domestiques ;

- Mettre à la disposition de la recherche un financement adapté ;
- Mettre en place un cadre de concertation Producteurs Chercheurs-vulgarisateurs;
- Renforcer la coopération régionale et internationale en matière de recherche;
- Faciliter l'accès des femmes au crédit agricole et nonagricole adapté au milieu rural;
- Aménager et protéger les périmètres irrigués et les bassins versants;
- Réhabiliter et /ou construire de hangars de collecte et de stockage des produits agricoles (végétaux, animaux et halieutiques) dans les communes;
- Intensifier l'agriculture-élevage notamment pour la production de fumier en vue de fertiliser davantage les terres agricoles;
- Développer le système de conservation, transformation et commercialisation des produits agricoles;
- Améliorer le système de production, de transformation, de commercialisation et d'utilisation de semences performantes et de qualité;
- Développer les aménagements et réhabiliter les marais de moyenne et haute altitude;
- Appuyer l'intensification de la production agricole et la diversification des sources de revenus des ménages;
- Mettre en place un dispositif de recherche-action entre Producteurs – Chercheurs- vulgarisateurs pour disposer de semences améliorées certifiées adaptées au milieu, des techniques de production performantes, et techniques de lutte intégrée contre les maladies et prédateurs des plantes;
- Renforcer la coopération régionale et internationale en matière de recherche agricole;
- Mettre en place une politique de développement de nouveaux services/produits financiers ruraux et faciliter leur accès aux groupes vulnérables et aux petits exploitants familiaux etc.;
- Développer une stratégie d'aménagement des marais/basfonds et de protection des bassins versants;

- Renforcer les capacités des petits producteurs (appuiconseil de proximité, organisation par filière, etc.) pour une intensification de la production agricole dans le respect et la gestion durable des ressources naturelles et faciliter leur accès aux marchés;
- Développer une stratégie d'identification de filières porteuses et d'appui au développement de tous les maillons de la chaîne de valeur (Production, transformation et commercialisation des produits agricoles);
- Renforcer le système de collecte et de stockage des produits agricoles (végétaux, animaux et halieutiques) dans les communes;
- Promouvoir l'intégration agriculture-élevage-sylviculture notamment pour la production de fumier en vue de fertiliser, ainsi que protéger davantage les terres et sols agricoles;
- Améliorer l'accès, la diffusion et l'utilisation responsable des intrants de qualité, tels que les fertilisants et les semences certifiées;
- Développer un système d'assurance agricole;
- Favoriser la promotion économique équitable des femmes et des hommes afin de contribuer à un développement durable.
- 2.3 D'ici à 2030, doubler la productivité agricole et les revenus des petits producteurs alimentaires, en particulier les femmes, les autochtones, les exploitants familiaux, les éleveurs et les pêcheurs, y compris en assurant l'égalité d'accès aux terres, aux autres ressources productives et intrants, au savoir, aux services financiers, aux marchés et aux possibilités d'ajout de valeur et

Objectif 3- Donner aux individus les moyens de vivre une vie saine et promouvoir le bien-être de tous

3.1 D'ici à 2030, faire passer le taux mondial de mortalité maternelle audessous de 70 pour 100 000 naissances vivantes.

d'emploi autres qu'agricoles.

- Améliorer la qualité de la formation de base des sagesfemmes et leur recrutement dans les services de maternité;
- Renforcer la prévention et la prise en charge des complications obstétricales (fistules obstétricales : FO);
- Renforcer le système de planification et de suivi évaluation;
- Appuyer le système statistique national.

3.2 D'ici à 2030, éliminer les décès évitables de nouveau-nés et d'enfants de moins de 5 ans, tous les pays devant chercher à ramener la mortalité néonatale à 12 pour 1 000 naissances vivantes au plus et la mortalité des enfants de moins de 5 ans à 25 pour 1 000 naissances vivantes au plus

- Renforcer les mesures de mise à disposition des interventions à haut impact sur la réduction de la mortalité néonatale et infanto- juvénile, et ce en particulier dans les communautés de base;
- Améliorer l'offre des services de santé aussi bien du point de vue quantitatif que qualitatif, en vue de renforcer leur accessibilité et leur efficacité;
- Garantir la gratuité des soins pour les enfants de moins de cinq ans, les femmes enceintes, et dans le cas d'autres maladies particulières comme le VIH/SIDA et le paludisme ;
- Promouvoir l'allaitement maternel exclusif jusqu'à 6 mois ;
- Assurer la protection contre les maladies évitables par l'immunisation selon le calendrier national de vaccination;
- Garantir la prise en charge intégrée des maladies de l'enfance (PCIME).

3.3 D'ici à 2030, mettre fin à l'épidémie de sida, à la tuberculose, au paludisme et aux maladies tropicales négligées et combattre l'hépatite, les maladies transmises par l'eau et autres maladies transmissibles

Les principales interventions stratégiques concernant les 3 grandes maladies endémo-épidémiques (sida, tuberculose et paludisme) consistent à :

- Renforcer les mesures préventives appropriées (campagnes de communication et de sensibilisation en utilisant aussi bien les médias que la société civile pour impulser des changements de comportement);
- Assurer la prise en charge correcte des cas ;
- Exercer la surveillance épidémiologique et la riposte ;
- Promouvoir la santé adaptée à la lutte contre ces maladies :
- Instaurer la gouvernance et gestion des programmes à tous les niveaux;
- Intégrer les interventions sur le plan stratégique et opérationnel;
- Renforcer le partenariat avec le secteur privé et les ONG engagés dans la lutte contre ces maladies.
- 3.7 D'ici à 2030, assurer l'accès de tous à des services de soins de santé sexuelle et procréative, y compris à des fins de planification familiale, d'information et d'éducation, et la prise en compte de la santé procréative dans les stratégies et programmes nationaux
- Améliorer significativement l'accès et l'utilisation des services de santé reproductive y compris pour les jeunes, aussi bien en volume, qu'en qualité et accessibilité;
- Renforcer le système de gestion de la chaine d'approvisionnement des produits contraceptifs;
- Améliorer et renforcer l'efficacité des programmes de santé de la reproduction, de prévention et de lutte contre les maladies qui augmentent la mortalité des enfants, et ce en conjugaison avec les efforts menés pour la sante de la mère;
- Sensibiliser la population pour une autonomisation poussée du couple pour mieux les aider à opérer des choix éclairés notamment par des programmes de communication et éducatifs appropriés sur la planification familiale (PF) et la lutte contre les grossesses précoces et

non désirées;

- Mettre en place une structure opérationnelle spécialisée des questions démographiques (Office National de la Population) pour une coordination efficace des questions démographiques;
- Mettre en œuvre le contenu de la Déclaration de la politique démographique nationale;
- Renforcer le système de planification et de suivi évaluation ;
- Renforcer la couverture et le partage du risque à travers les mesures de solidarité et de protection du risque financier;
- Poursuivre la mise en œuvre du plan d'extension et du renforcement de la couverture du territoire national en FOSA et plateau technique de qualité en réduisant les distances à parcourir par la population notamment les groupes les plus vulnérables;
- Améliorer constamment la qualité des soins et services de santé;
- Appuyer le système statistique national.

Objectif 4 -Veiller à ce que tous puissent suivre une éducation de qualité

4.1 D'ici à 2030, faire en sorte que toutes les filles et tous les garçons suivent, sur un pied d'égalité, un cycle complet d'enseignement primaire et secondaire gratuit et de qualité, qui débouche sur un apprentissage véritablement utile.

- Construire de salles de classes, mettre en place une politique des redoublements et augmenter le volume horaire de l'enseignement;
- Améliorer la gestion du système à travers l'accélération de la déconcentration et de la décentralisation par le renforcement du rôle des structures déconcentrées dans la mise en œuvre et le suivi des réformes éducatives;
- Améliorer l'équité à travers l'élimination des situations de double vacation dans les écoles;
- Former continuellement et initialement les enseignants ;
- Recruter et affecter le personnel enseignant dans les zones défavorisées;
- Améliorer sensiblement la qualité des enseignements et des apprentissages par la production des matériels didactiques et pédagogiques;
- Développer le curriculum ;
- Augmenter sensiblement le budget de l'éducation.
- 4.4 : D'ici à 2030, augmenter nettement le nombre de jeunes et d'adultes disposant des compétences, notamment techniques et professionnelles, nécessaires à l'emploi, à l'obtention d'un travail décent et à l'entrepreneuriat
- Diversifier les filières /sections de formation ;
- Renforcer les capacités d'accueil;
- Répartir équitablement les infrastructures sur tout le territoire national;
- Faciliter l'accès des couches vulnérables à l'Enseignement et Formation Technique et Professionnel;
- Promouvoir l'investissement privé dans l'EFTP;
- Mettre en place une plateforme de concertation permanente des intervenants clés pour la promotion du sous-secteur

	Mettre en système de motivation et de fidélisation des
	formateurs
	 Mettre en place une stratégie de formation des ressources humaines de l'EFTP
	Mettre en place des programmes sur l'entrepreneuriat
	afin de cultiver l'esprit d'entreprise chez les jeunes ;
	Encourager et développer la participation du secteur privé
	et des collectivités locales à la gestion et au financement de l'EFTP.
4.5 D'ici à 2030, éliminer les	Construire un centre pour l'éducation inclusive ;
inégalités entre les sexes dans le	Elaborer un document de politique nationale pour
domaine de l'éducation et assurer	l'éducation inclusive et acquisition de kits pour enfants à
l'égalité d'accès des personnes	besoins spécifiques ;
vulnérables, y compris les	 Améliorer l'équité à travers un appui aux enfants ayant
personnes handicapées, les	des besoins spécifiques ;
autochtones et les enfants en situation vulnérable, à tous les	Mettre en place une école fondamentale obligatoire et
niveaux d'enseignement et de	gratuite pour tous ;
formation professionnelle.	 Implanter des constructions scolaires de manière à réduire le temps d'accès pour les élèves des zones rurales;
·	Affecter le personnel enseignant dans les zones
	défavorisées ;
	Sensibiliser les acteurs sociaux ;
	 Former des enseignants qualifiés dans les domaines
	spécifiques ;
Objectiff Dielies Wieslitt des seur	Développer un curriculum pour l'éducation spéciale.
5.1 Mettre fin, dans le monde	es et autonomiser toutes les femmes et les filles
entier, à toutes les formes de	multisectorielle des cas de VBG ;
discrimination à l'égard des femmes	 Appuyer la juridiction des victimes des violences basées
et des filles.	sur le genre et lutter contre l'impunité ;
	Promouvoir les attitudes et les pratiques des hommes et
	des femmes favorables à l'équité et l'égalité genre
	notamment grâce aux activités.
The Original and the Property of the Control of the	Destance described and the second sec
5.2 Éliminer de la vie publique et de	Renforcer la coordination et la collecte des données en matière des violences basées sur la genre :
la vie privée toutes les formes de	matière des violences basées sur le genre ;
la vie privée toutes les formes de violence faite aux femmes et aux	matière des violences basées sur le genre ; • Appuyer et autonomiser les victimes des violences basées
la vie privée toutes les formes de	 matière des violences basées sur le genre ; Appuyer et autonomiser les victimes des violences basées sur le genre ;
la vie privée toutes les formes de violence faite aux femmes et aux filles, y compris la traite et	matière des violences basées sur le genre ; • Appuyer et autonomiser les victimes des violences basées
la vie privée toutes les formes de violence faite aux femmes et aux filles, y compris la traite et l'exploitation sexuelle et d'autres types d'exploitation. 5.5 Garantir la participation entière	 matière des violences basées sur le genre; Appuyer et autonomiser les victimes des violences basées sur le genre; Renforcer les capacités des structures de prise en charge des VBG. Appuyer l'élaboration et la mise en œuvre des lois
la vie privée toutes les formes de violence faite aux femmes et aux filles, y compris la traite et l'exploitation sexuelle et d'autres types d'exploitation. 5.5 Garantir la participation entière et effective des femmes et leur	 matière des violences basées sur le genre; Appuyer et autonomiser les victimes des violences basées sur le genre; Renforcer les capacités des structures de prise en charge des VBG. Appuyer l'élaboration et la mise en œuvre des lois égalitaires;
la vie privée toutes les formes de violence faite aux femmes et aux filles, y compris la traite et l'exploitation sexuelle et d'autres types d'exploitation. 5.5 Garantir la participation entière et effective des femmes et leur accès en toute égalité aux fonctions	 matière des violences basées sur le genre; Appuyer et autonomiser les victimes des violences basées sur le genre; Renforcer les capacités des structures de prise en charge des VBG. Appuyer l'élaboration et la mise en œuvre des lois égalitaires; Œuvrer à une plus grande application équitable des droits
la vie privée toutes les formes de violence faite aux femmes et aux filles, y compris la traite et l'exploitation sexuelle et d'autres types d'exploitation. 5.5 Garantir la participation entière et effective des femmes et leur accès en toute égalité aux fonctions de direction à tous les niveaux de	 matière des violences basées sur le genre; Appuyer et autonomiser les victimes des violences basées sur le genre; Renforcer les capacités des structures de prise en charge des VBG. Appuyer l'élaboration et la mise en œuvre des lois égalitaires;
la vie privée toutes les formes de violence faite aux femmes et aux filles, y compris la traite et l'exploitation sexuelle et d'autres types d'exploitation. 5.5 Garantir la participation entière et effective des femmes et leur accès en toute égalité aux fonctions	 matière des violences basées sur le genre; Appuyer et autonomiser les victimes des violences basées sur le genre; Renforcer les capacités des structures de prise en charge des VBG. Appuyer l'élaboration et la mise en œuvre des lois égalitaires; Œuvrer à une plus grande application équitable des droits
la vie privée toutes les formes de violence faite aux femmes et aux filles, y compris la traite et l'exploitation sexuelle et d'autres types d'exploitation. 5.5 Garantir la participation entière et effective des femmes et leur accès en toute égalité aux fonctions de direction à tous les niveaux de décision, dans la vie politique,	 matière des violences basées sur le genre; Appuyer et autonomiser les victimes des violences basées sur le genre; Renforcer les capacités des structures de prise en charge des VBG. Appuyer l'élaboration et la mise en œuvre des lois égalitaires; Œuvrer à une plus grande application équitable des droits des femmes, des hommes et des enfants et en particulier;
la vie privée toutes les formes de violence faite aux femmes et aux filles, y compris la traite et l'exploitation sexuelle et d'autres types d'exploitation. 5.5 Garantir la participation entière et effective des femmes et leur accès en toute égalité aux fonctions de direction à tous les niveaux de décision, dans la vie politique,	 matière des violences basées sur le genre; Appuyer et autonomiser les victimes des violences basées sur le genre; Renforcer les capacités des structures de prise en charge des VBG. Appuyer l'élaboration et la mise en œuvre des lois égalitaires; Œuvrer à une plus grande application équitable des droits des femmes, des hommes et des enfants et en particulier; Renforcer l'accès des femmes dans les instances de

5.6. Assurer l'accès de tous aux soins de santé sexuelle et procréative et faire en sorte que chacun puisse exercer ses droits en matière de procréation, ainsi qu'il a été décidé dans le Programme d'Action de la Conférence Internationale sur la population et le développement et le Programme d'action de Beijing et les documents finaux des conférences d'examen qui ont suivi.

 Assurer dans les secteurs sociaux de base la prise en compte des besoins différenciés des filles et des garçons, des femmes et des hommes, qui sont déterminants dans la constitution des capacités et du capital humain du pays.

Objectif 6 - Garantir l'accès de tous à l'eau, l'assainissement et assurer une gestion durable de l'eau

6.1 D'ici à 2030, assurer l'accès universel et équitable à l'eau potable, à un coût abordable.

Les axes principaux de la Stratégie Nationale de l'Eau

- Créer un environnement favorable pour une bonne gouvernance du secteur eau ;
- Gérer d'une manière intégrée les ressources en eau ;
- Améliorer les services en eau potable et assainissement de base ;
- Gérer les catastrophes liées à l'eau ;
- Renforcer la planification et le financement du secteur ;
- Renforcer les capacités professionnelles dans le domaine de l'eau et de l'assainissement.

Comme orientations stratégiques en matière d'assainissement, la Politique Nationale de l'Assainissement est organisée autour de 8 axes stratégiques répartis en 4 composantes.

- Renforcer le cadre légal et institutionnel Renforcer les capacités professionnelles;
- Promouvoir l'hygiène à tous les niveaux ;
- Améliorer la gestion des déchets liquides ;
- Améliorer la gestion d'eaux pluviales ;
- Améliorer la gestion des déchets solides ;
- Améliorer la gestion des déchets spéciaux ;
- Réduire la pollution atmosphérique.

6.2 D'ici à 2030, assurer l'accès de tous, dans des conditions équitables, à des services d'assainissement et d'hygiène adéquats et mettre fin à la défécation en plein air, en accordant une attention particulière aux besoins des femmes et des filles et des personnes en situation vulnérable.

Objectif 7- Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables, modernes et abordables

7.1 D'ici à 2030, garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables et modernes, à un coût abordable.

- Renforcer la bonne gouvernance du secteur énergétique pour accroitre sa contribution au développement;
- Mobiliser et/ou réorienter vers le secteur énergétique les capitaux privés burundais actuellement tournés en majorité vers d'autres secteurs;
- Impliquer d'une façon accrue les systèmes bancaires et financiers dans le financement de projets et programmes énergétiques;
- Accroitre la capacité à maitriser les prévisions (offredemande) sur le plan technique;
- Mettre en place les mécanismes de subvention/d'exonération des équipements favorisant la substitution du bois de chauffe;
- Renforcer un cadre légal favorisant une planification cohérente et une gestion intégrée de toutes les ressources énergétiques du Burundi (Biomasse, Hydrocarbures, Electricité, Tourbe, Energies Renouvelables)
- Promouvoir et améliorer l'utilisation des technologies modernes dans la planification, les contrôles, le diagnostic, les bases de données et la gestion du secteur énergétique;
- Développer une stratégie d'électrification des infrastructures communautaires d'intérêt public éloignées du réseau par le système solaire et éolien;
- Concevoir des stratégies de mise en œuvre des plans directeurs énergétiques régionaux coordonnés par la Communauté de l'Afrique de l'Est et aux activités similaires du Marché commun de l'Afrique Est et du Sud (COMESA) ainsi qu'à d'autres initiatives régionales (l'EAPP, du NELSAP, de la CPGL, etc.);
- Développer des mécanismes de mise en œuvre des stratégies régionales d'approvisionnement, de transport et de stockage efficace des produits pétroliers;
- Concevoir une politique de Formation et de perfectionnement périodique du personnel en matière d'ingénierie, de recherche-développement, de fabrication et d'entretien de systèmes énergétiques.

Objectif 8 Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous

8.1 Maintenir un taux de croissance économique par habitant adapté au contexte national et, en particulier, un taux de croissance annuelle du

- Diagnostiquer et étudier l'état des lieux des emplois et du chômage au Burundi avec des données fiables et locales ;
- Diversifier les emplois et appuyer les associations de producteurs ;
- Appuyer le secteur informel créateur d'emploi entre

produit intérieur brut d'au moins 7 % dans les pays les moins avancés.

- autres grâce à l'accès au crédit et autres intrants de production agricoles, artisanales, etc.;
- Renforcer les capacités des acteurs locaux et des responsables à la base aux fins d'une planification et d'un développement local durable;
- Développer les énergies alternatives accessibles au niveau local;
- Appuyer et renforcer les capacités des entreprises locales dans le domaine de la production et de la transformation;
- Assurer l'égalité d'accès aux facteurs de production et garantir l'équité dans leurs rémunérations;
- Soutenir l'auto-emploi et promouvoir l'entreprenariat du secteur informel rural grâce à la formation et à la professionnalisation des activités et au soutien des associations locales et création d'une structure d'orientation et d'embauche;
- Diversifier et valoriser les activités touristiques (l'écotourisme) et le patrimoine culturel;
- Renforcer les capacités et professionnaliser les guides touristiques au niveau local;
- Promouvoir et encourager l'investissement privé à tous les niveaux;
- Promouvoir et encourager le partenariat public-privé à tous les niveaux;
- Créer le fonds de garantie pour soutenir l'investissement privé et promouvoir l'inclusion financière ;
- Renforcer les capacités des institutions d'appui à l'investissement privé;
- Promouvoir et encourager les investissements et l'emploi des jeunes.
- 8.3 Promouvoir des politiques axées sur le développement qui favorisent des activités productives, la création d'emplois décents, l'entrepreneuriat, la créativité et l'innovation et stimulent la croissance des microentreprises et des petites et moyennes entreprises et facilitent leur intégration dans le secteur formel, y compris par l'accès aux services financiers.
- Mettre en place un cadre d'innovation et de partenariat au Burundi;
- Créer un cadre de soutien aux entreprises en difficulté ;
- Promouvoir l'entreprenariat féminin et des jeunes ;
- Intégrer l'industrie culturelle comme l'un des moteurs de création d'emploi et de richesse;
- Promouvoir le secteur artisanal comme l'un des moteurs de création d'emploi et de richesse;
- Renforcer les capacités des institutions d'appui au développement industriel;
- Promouvoir les partenariats stratégiques et les financements innovants;
- Assainir l'environnement des
- Mettre en place une stratégie de protection et de valorisation des sites touristiques notamment par leur aménagement et leur délimitation;

services financiers.

8.9 D'ici à 2030, élaborer et mettre en œuvre des politiques visant à développer un tourisme

durable qui crée des emplois et mette en valeur la culture et les produits locaux.

- Encourager le développement de l'écotourisme et du tourisme basé sur les communautés ;
- Identifier les produits touristiques ciblant et attirant l'extérieur et l'intérieur du pays ;
- Mettre en place un cadre de consolidation des liens touristiques avec d'autres pays;
- une politique de marketing à appliquer par les entreprises opérant dans le tourisme burundais afin de le rendre compétitif dans la région.

Objectif 9. Mettre en place une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation soutenable qui profite à tous et encourager l'innovation

- 9.1 Mettre en place une infrastructure de qualité, fiable, durable et résiliente, y compris une infrastructure régionale et transfrontière, pour favoriser le développement économique et le bien-être de l'être humain, en mettant l'accent sur un accès universel, à un coût abordable et dans des conditions d'équité.
- Mettre en place une stratégie de protection, de réhabilitation et de développement des infrastructures ;
- Etendre le réseau bitumé pour rendre accessible toutes les zones à haute potentialité économique ;
- Diversifier les voies d'approvisionnement du pays conformément au programme de l'EAC sur le développement des routes des différents corridors à savoir la route (Mombasa-Voi-Eldoret-Bugiri-Kampala-Masaka-Kigali-Kibuye-Kayanza-Bujumbura- 1,800km), pour le corridor nord, la route (Tunduma-Sumbawanga-Kasulu-Makamba-Nyanza-Lac-Rumonge-Bujumbura-1,300km) pour le corridor sud.
- Promouvoir un plan d'adaptation et de conformité aux normes de l'OACI;
- Promouvoir le transport maritime et Moderniser les infrastructures portuaires;
- Promouvoir le transport ferroviaire et moderne ;
- Promouvoir l'aménagement des centrales hydroélectriques.
- 9.3 Accroître, en particulier dans les pays en développement, l'accès des entreprises, notamment des petites entreprises industrielles, aux services financiers, y compris aux prêts consentis à des conditions abordables, et leur intégration dans les chaînes de valeur et sur les marchés.
- Promouvoir un partenariat public-privé en vue de l'émergence des entreprises et de bureaux d'études performants;
- Promouvoir la création des fonds de garantie;
- Promouvoir les institutions spécialisées dans le financement des PME;
- Promouvoir une politique de crédit favorisant le financement des PME.

Objectif 10 - Réduire les inégalités entre les pays et en leur sein

- 10.1 D'ici à 2030, faire en sorte, au moyen d'améliorations progressives, que les revenus des 40 pour cent les plus pauvres de la population augmentent plus rapidement que le revenu moyen national, et ce de manière durable.
- Renforcer les programmes des filets sociaux pour soulager les conditions de vie des populations les plus démunies en améliorant leur accès aux revenus pour leur permettre de couvrir leurs besoins de base;
- Promouvoir l'accès de toute la population aux services sociaux de base en matière de santé, d'éducation, d'eau, d'assainissement et de logement;
- Promouvoir la diversification économique, la transformation du monde rural en créant de nouveaux emplois décents non agricoles.
- 10.2 D'ici à 2030, autonomiser toutes les personnes et favoriser leur intégration sociale, économique et politique, indépendamment de leur âge, de leur sexe, de leur handicap, de leur race, de leur appartenance ethnique, de leurs origines, de leur religion ou de leur statut économique ou autre.

10.4 Adopter des politiques, notamment sur les plans budgétaire, salarial et dans le domaine de la protection sociale, et parvenir progressivement à une plus grande égalité.

Objectif 11 - Villes et les établissements humains ouverts à tous, sûrs, résilients et soutenables

11.1 D'ici à 2030, assurer l'accès de tous à un logement et des services de base adéquats et sûrs, à un coût abordable, et assainir les quartiers de taudis.

- Elaborer un texte juridique d'orientation de l'urbanisme et les instruments directeurs de développement urbain ;
- Donner une base juridique au concept d'agglomération urbaine englobant une ville principale, des quartiers périphériques et un hinterland rural plus ou moins étendu selon le cas;
- Envisager que les instances communales puissent avoir des prérogatives plus larges sur le milieu rural environnant;
- Adopter des périmètres de planification urbaine englobant largement l'hinterland rural;
- Prendre acte du caractère inéluctable de l'exode rural vers les villes et villages et tenter d'en contrôler les effets les plus négatifs;
- Veiller à l'accroissement des densités urbaines sous des formes compatibles avec les modes de vie des populations Burundaises, à la poly-fonctionnalité et à la poly-socialité des tissus urbains;
- Relever le défi d'une gestion écologique des ressources

	 naturelles, de l'énergie et des déchets en milieu urbain; Introduire dans les procédures de la planification urbaine les notions de périmètre d'urbanisation et de front prioritaire d'urbanisation; Prendre en charge les interactions de la planification et de l'aménagement urbains avec la politique de développement agricole.
11.2 D'ici à 2030, assurer l'accès de tous à des systèmes de transport sûrs, accessibles et viables, à un coût abordable, en améliorant la sécurité routière, notamment en développant les transports publics, une attention particulière devant être accordée aux besoins des personnes en situation vulnérable, des femmes, des enfants, des personnes handicapées et des personnes âgées.	
11.4 Renforcer les efforts de protection et de préservation du patrimoine culturel et naturel mondial.	 Donner une base juridique au concept d'agglomération urbaine englobant une ville principale, des quartiers périphériques et un hinterland rural plus ou moins étendu selon le cas.
Objectif 12 instaurer des modes de	e consommation et de production soutenables
12.2 D'ici à 2030, parvenir à une gestion durable et à une utilisation rationnelle des ressources naturelles.	 Améliorer le système de gestion rationnelle des ressources naturelles; Réduire de 3% les émissions de gaz à effet de serre par rapport au scénario de référence (BaU) à l'horizon 2030; Réduire de 20% les émissions de gaz à effet de serre, à partir de 2016, par rapport au scénario de référence à l'horizon 2030. 1 958 Gg ECO2 pour l'objectif inconditionnel et 14 897. Gg ECO2pour l'objectif conditionnel.
12.4 D'ici à 2020, instaurer une gestion écologiquement rationnelle des produits chimiques et de tous les déchets tout au long de leur cycle de vie, conformément aux principes directeurs arrêtés à l'échelle internationale, et réduire considérablement leur déversement dans l'air, l'eau et le sol, afin de minimiser leurs effets négatifs sur la santé et l'environnement.	Renforcer le système de gestion des produits chimiques et des déchets.

12.5 D'ici à 2030, réduire considérablement la production de déchets par la prévention, la réduction, le recyclage et la réutilisation.	Renforcer le système de gestion des produits chimiques et des déchets.
12.6 Encourager les entreprises, en particulier les grandes et les transnationales, à adopter des pratiques viables et à intégrer dans les rapports qu'elles établissent des informations sur la viabilité.	Renforcer le mécanisme de suivi évaluation de l'impact environnemental des entreprises.
	r lutter contre les changements climatiques et leurs
répercussions 13.1 Renforcer, dans tous les pays, la résilience et les capacités d'adaptation face aux aléas climatiques et aux catastrophes naturelles liées au climat.	 Opérationnaliser le PANA (Plan d'action Nationale d'Adaptation au Changement Climatiques); Opérationnaliser la Contribution Prévue Déterminée au niveau National(CPDN); Réduire les émissions de gaz à effet de serre et renforcer sa résilience aux changements climatiques tout en continuant à relever ses défis en matière de développement.
13.2 Incorporer des mesures relatives aux changements climatiques dans les politiques, les stratégies et la planification nationales.	Intégrer dans les documents de politique de planification, les mesures relatives aux changements climatiques.
13.3 Améliorer l'éducation, la sensibilisation et les capacités individuelles et institutionnelles en ce qui concerne l'adaptation aux changements climatiques, l'atténuation de leurs effets et la réduction de leur impact et les systèmes d'alerte rapide	 Renforcer les capacités des parties prenantes : Intégrer dans le système éducatif, le volet environnement et changement climatiquement tenant compte de la gestion du Système d'Information géographique(SIG).
Objectif 14 : Conserver et exploite	r de manière durable les océans, les mers et les ressources
marines aux fins du développeme	nt durable
14.4. D'ici à 2020, réglementer efficacement la pêche, mettre un terme à la surpêche, à la pêche illicite, non déclarée et non réglementée et aux pratiques de pêche destructrices et exécuter des plans de gestion fondés sur des données scientifiques, l'objectif étant de rétablir les	Renforcer les capacités en matière de planification et de réglementation de du secteur de la pêche

stocks de poissons le plus rapidement possible, au moins à

des niveaux permettant d'obtenir un rendement constant maximal compte tenu des caractéristiques biologiques	
14.7 D'ici à 2030, faire mieux bénéficier les petits États insulaires en développement et les pays les moins avancés des retombées économiques de l'exploitation durable des ressources marines, notamment grâce à une gestion durable des pêches, de l'aquaculture et du tourisme.	Améliorer le système de gestion durable des ressources marines
Objectif 15 : Préserver et restaure	r les écosystèmes terrestres, lutter contre la désertification
15.3 D'ici à 2030, lutter contre la désertification, restaurer les terres et sols dégradés, notamment les terres touchées par la désertification, la sécheresse et les inondations, et s'efforcer de parvenir à un monde sans dégradation des sols. 15.4 D'ici à 2030, assurer la	 Restaurer les paysages forestiers et agricoles; Augmenter les puits du gaz carbonique par le reboisement de 4 000 hectares par an pendant 15 ans à partir de 2016: Reboiser 8 000 ha /an, pendant 15 ans à partir de 2016. (ii) remplacer à 100%, à l'échéance 2030, tous les fours de carbonisation traditionnels, et tous les foyers (cuisinières domestiques) traditionnels. Renforcer la protection des écosystèmes montagneux.
préservation des écosystèmes montagneux, notamment de leur biodiversité, afin de mieux tirer parti de leurs bienfaits essentiels pour le développement durable.	nemoreer in protection des ecosystemes montagneux.
15.7 Prendre d'urgence des mesures pour mettre un terme au braconnage et au trafic d'espèces végétales et animales protégées et s'attaquer au problème sous l'angle de l'offre et de la demande.	Renforcer la lutte contre le braconnage et le trafic des espèces végétal et animal protégés.
Objectif 16 : Promouvoir l'avènem	ent de sociétés pacifiques et ouvertes aux fins du
développement dura	ble, assurer à tous l'accès à la justice et mettre en place,
à tous les niveaux, de	es institutions efficaces, responsables et ouvertes.
16.1. D'ici 2030, réduire nettement, partout dans le monde, toutes les formes de violence et les taux de mortalité qui y sont associés.	 Consolider la paix; Réduire le trafic d'armes; Eradiquer les crimes organisés; Renforcer la justice et l'Etat de droit; Consolider la bonne gouvernance, récupérer et restituer les biens détournés de l'Etat; Réduire les inégalités liées au genre et autonomiser la femme.

16.3 Promouvoir l'état de droit	
aux niveaux national et	
international et donner à tous	
accès à la justice dans des	
conditions d'égalité.	
16.4 D'ici à 2030, réduire	
nettement les flux financiers	
illicites et le trafic d'armes,	
renforcer les activités de	
récupération et de restitution des	
biens volés et lutter contre	
toutes les formes de criminalité	
organisée.	
16.5 Réduire nettement la	
corruption et la pratique des	
pots-de-vin sous toutes leurs	
formes.	
16.6 Mettre en place des	 Renforcement des capacités et de la redevabilité du
institutions efficaces,	Parlement ;
responsables et transparentes à	 Garantir l'accès à la justice pour tous ;
tous les niveaux.	 Renforcement des capacités et de la redevabilité de
	l'administration publique.
16.9 D'ici à 2030, garantir à tous	
une identité juridique,	
notamment grâce à	
l'enregistrement des naissances.	

Source : Elaboré par les experts

